

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 23 mars 2018	N° 2018-176

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 mars 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2018-176

**Programme d'investissements d'avenir Territoires d'innovation de grande ambition (PIA TIGA) -
Convention avec la Caisse des dépôts - Candidature à l'appel à projets - Décision - Autorisation**

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Commissariat général à l'investissement (CGI) a publié, le 24 mars 2017, le cahier des charges d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) intitulé "Territoires d'innovation de grande ambition" (TIGA) dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA 3).

Ce programme fait notamment suite aux PIA Ecocité Ville de Demain (tranches 1 et 2) par lesquels l'Ecocité "Bordeaux plaine de Garonne" a bénéficié successivement de subventions de 7,5 M€ et de 16 M€.

L'objectif du PIA TIGA est d'identifier, sélectionner et accompagner une dizaine de territoires d'intérêt national, dans les étapes clés d'un projet de transformation ambitieux et fédérateur selon une stratégie clairement définie tenant compte des spécificités du territoire.

Le PIA TIGA dispose de 450 millions d'euros (300 millions en prises de participation, 150 millions en subventions) pour soutenir la dizaine de projets de territoires retenus à terme (enveloppe probable entre 30 et 60 millions par projet).

Bordeaux Métropole a décidé de candidater à cet AMI avec un dossier intitulé "Bordeaux, première métropole à énergie positive", en s'appuyant sur un large partenariat local, associant ressources académiques, scientifiques, économiques et industrielles.

117 dossiers ont été déposés fin septembre 2017, sur lesquels 40 ont été pré-sélectionnés en novembre dernier pour un grand oral. 24 territoires ont été retenus au final suite à l'avis argumenté du Comité d'experts remis au CGI, désormais renommé SGPI, Secrétariat général pour l'investissement, placé auprès du Premier ministre.

Un appel à projets TIGA devrait être publié en mai/juin 2018 pour une réponse attendue fin 2018. Il a d'ores et déjà été précisé que cet appel à projets sera ouvert à tous les territoires et non pas seulement à ceux retenus suite à l'AMI.

Le fait d'être lauréat de l'AMI donne cependant une longueur d'avance en termes d'ambition affichée et de partenariat réuni autour du projet. Cela confère également un soutien pour le financement d'études permettant de produire la meilleure candidature possible à l'appel à projets, via des crédits d'ingénierie à hauteur de 400 000 € maximum sur la base d'un taux de 50% de subvention.

C'est l'enjeu de la convention annexée à ce rapport (Annexe 1), qui stipule les conditions d'attribution et de versement de cette subvention d'ingénierie.

Les partenaires de ce projet seront sollicités pour la signature d'une lettre donnant mandat à Bordeaux Métropole aux fins de les représenter et d'agir en leur nom pour la réalisation de cette phase d'ingénierie. Vous trouverez en annexe 2 la liste des partenaires sollicités, accompagnée du modèle de lettre de mandat

L'ingénierie cofinancée intègre notamment une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner la métropole dans le montage du dossier de réponse à l'appel à projets, et principalement sur la définition des modèles économiques permettant de s'assurer que la démarche proposée peut être adaptable et reproductible au profit d'autres territoires, le PIA TIGA ayant vocation à construire de nouveaux modèles pouvant être diffusés largement ensuite.

La démarche du PIA TIGA se différencie fortement des tranches préalables (PIA 1 et 2 – programme ville de demain – Ecocité) dont le soutien était très majoritairement constitué de subventions d'investissement. Les crédits disponibles au titre du PIA TIGA sont principalement des fonds propres pour des prises de participation dans les opérations innovantes présentées dans les candidatures. 66% de l'enveloppe des 450 M€ sont en effet dédiés à des prises de participation.

Le dossier de candidature devra donc démontrer, par des simulations économiques et financières, les retours sur investissement potentiels pour justifier de l'intérêt de l'Etat à entrer au capital des projets.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la candidature de Bordeaux Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt du PIA TIGA, déposée en septembre 2017,

VU le Règlement général et financier relatif à l'action « Territoires d'innovation de grand ambition »,

VU le courrier du Premier ministre en date du 3 janvier 2018 attribuant une participation du PIA à hauteur de 400.000 € maximum au projet « Bordeaux, première métropole à énergie positive »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a tout intérêt à candidater à l'appel à projets TIGA prévu courant 2018,

CONSIDERANT QUE le PIA TIGA promeut une approche territorialisée et partenariale de l'innovation dans un contexte complexe de transition énergétique, numérique mais aussi sociale des territoires, dans laquelle la métropole s'inscrit pleinement,

CONSIDERANT QUE le projet déjà construit dans le cadre de l'AMI, portant une ambition forte s'appuyant sur un large partenariat, mérite d'être conforté et approfondi dans le cadre de l'appel à projets TIGA,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la participation de Bordeaux Métropole à l'appel à projet Territoires d'innovation de grande ambition annoncé mi-2018,

Article 2 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer avec la Caisse des dépôts, opérateur de l'Etat sur ce dossier, la convention relative aux crédits d'ingénierie obtenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt,

Article 3 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer tout document nécessaire au dossier de candidature de réponse à l'appel à projets TIGA (accord de consortium, etc.)

Article 4 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à encaisser la subvention d'ingénierie dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt TIGA, et toute subvention à venir dans le cadre de l'appel à projets TIGA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 AVRIL 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 11 AVRIL 2018	la Vice-présidente,
	 Madame Anne WALRYCK